



REPUBLIQUE DU NIGER

PRESIDENCE

PROGRAMMES DU MILLENNIUM CHALLENGE

UNITE DE COORDINATION

RAPPORT

**MISSION DE CONTROLE DES REGISTRES DE PLAINTES ET DE
VALIDATION DES CARTES DE RECENSEMENT DES EXPLOITANTS/TES ET
DETENEURS/TRICES DES PARCELLES DU PERIMETRE DE KONNI AU
NIVEAU DES VILLAGES ET QUARTIERS DE KONNI**

AVRIL 2017

Introduction

Dans le cadre de la poursuite du suivi du mécanisme provisoire de gestion des plaintes des exploitants et exploitantes du périmètre de Konni d'une part et d'autre part pour participer à la restitution des résultats de l'étude foncière (carte parcellaire du périmètre) conduite par le cabinet ANTEA, une équipe de l'UC-PMC composée de l'Expert Foncier et Réinstallation, chef de mission, de l'Experte Genre et Inclusion Sociale et de l'Assistant Foncier et Réinstallation du programme a effectué une mission dans la commune urbaine de Konni du 17 au 27 avril 2017.

Pour rappel, le mécanisme d'enregistrement des plaintes doit permettre aux populations concernées par le projet, de soumettre leurs préoccupations/réclamations liées à la conduite des enquêtes socio-économiques et foncières en cours sur le périmètre de Konni. Cette mission avait pour objectif de :

- Rencontrer les facilitateurs et facilitatrice des différents villages et quartiers exploitant le périmètre de Konni, afin de recueillir les informations relatives aux plaintes enregistrées dans leurs localités respectives ; et établir un calendrier pour l'examen desdites plaintes ;
- Effectuer des visites au niveau des villages ou quartiers dont les facilitateurs ont enregistré des plaintes en vue de les examiner et y apporter les réponses appropriées ;
- Effectuer le paiement des gratifications des mois de mars et avril 2017 aux facilitateurs/facilitatrice ;
- Tenir une réunion de partage des résultats de l'étude foncière avec les autorités locales (Préfet, Maire et Chef de Canton, responsable ONAHA et présidents des périmètres 1 et 2, et échanger sur les questions de divulgation des recommandations du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP).

La mission a ainsi permis :

- Le paiement des primes de vingt-deux (22)¹ facilitateurs/facilitatrice au titre des mois de mars et avril ;
- L'examen de neuf (9) nouvelles plaintes au niveau de trois (3) villages et 3 quartiers de la Commune Urbaine de Konni ;
- Les traitements et les résolutions/réponses de neuf (9) plaintes, après consultation avec les plaignants ;
- Des échanges avec les autorités administratives et coutumières locales (Préfet, Maire de Konni, Chef de Canton et Responsable ONAHA) sur les résultats de l'étude foncière et les discussions sur l'organisation des ateliers de divulgation des recommandations du cadre de politique de réinstallation des populations affectées par le projet ;
- De l'organisation des déplacements sur le terrain en vue de la présentation des résultats de l'étude foncière du périmètre (carte parcellaire) dans les villages et quartiers de la commune de Konni ;

Le présent rapport décrit le déroulement de la mission, présente le contenu des différentes activités menées et formule des recommandations sur les résultats de l'étude foncière du périmètre (carte parcellaire) dans les villages et quartiers de la commune de Konni.

I. Déroulement de la mission

La mission s'est déroulée du 17 au 27 avril 2017 ainsi qui suit : (1) La rencontre avec les facilitateurs dès l'après-midi du lundi 17 avril 2017 pour procéder d'abord à la restitution des résultats de l'étude foncière aux vingt-deux (22) facilitateurs présents, (2) puis à l'enregistrement des plaintes pour les villages et quartiers ayant enregistré, (3) ensuite à l'établissement d'un calendrier d'examen dans les villages et quartiers concernés et (4) enfin au paiement de leurs primes de deux mois (mars et avril).

Ensuite ce fut, les visites des villages et quartiers ayant enregistrées des plaintes, les rencontres avec les autorités locales et l'équipe prestataire, qui se sont déroulés du 18 au 25 avril 2017.

Les rencontres au niveau des villages et quartiers, pour l'examen des plaintes se sont tenues en présence du Chef de village/quartier, du facilitateur et du plaignant. La mission a été exécutée suivant le calendrier ci-après :

1.1. Rencontre avec les facilitateurs/facilitatrice

◆ Présentation des cartes parcellaires, résultats de l'étude foncière aux facilitateurs/trices par l'équipe d'ANTEA :

Après les présentations des membres des équipes présentes notamment celles de l'UCMC et des 22 facilitateurs présents, les membres de l'équipe d'Antea, notamment le chef de projet Antea et l'Expert en Engagement des Parties Prenantes, ont procédé à la présentation des résultats obtenus suite à l'enquête foncière sur le périmètre de konni. Elle a essentiellement porté sur l'identification, la localisation des parcelles et les listes de détenteurs/trices et exploitantes et exploitants. Elle se présente, GMP par GMP au niveau des 12 villages et 10 quartiers. Chaque village disposera d'un exemplaire de carte et de listes. Deux listes sont disponibles, celles des détenteurs/trices et une seconde liste des exploitants et exploitantes.

Des exemplaires des cartes et des listes seront aussi déposées à la Coopérative afin de faciliter la consultation aux détenteurs et exploitants non-résidents du village et appartenant au GPM. Sur la feuille sont inscrits les codes attestant l'enregistrement du détenteur et de l'exploitant, les noms et les prénoms, suivis de deux autres colonnes sur lesquels on note la conformité des coordonnées du détenteur ou exploitant, et sur la dernière colonne la nature des erreurs à corriger. (Ci-joint en annexe modèle fiche de liste).

Il s'agit en résumé d'expliquer comment retrouver son nom et prénom sur la liste en premier lieu avec l'appui du facilitateur et du président du GMP, puis identifier sa parcelle sur la carte affichée. Vérifier si les noms sont conformes avec les écritures de l'une de la pièce (carte d'identité, carte de famille ou acte de naissance). A ces commentaires, s'en est suivi à cet effet, un test d'identification et de localisation sur la carte de la parcelle.

Exemple d'erreurs identifiées : l'inscription du nom du frère à la place du petit frère ; l'inscription sur la liste du nom de boubacar et au lieu de aboubacar tel que inscrit sur la carte d'identité.

Il a été aussi notifié aux facilitateurs/trices, qu'un délai de 30 jours soit un mois sera donné à tous les villages et quartiers pour faire l'enregistrement des erreurs et plaintes, les fautes d'orthographe avant le passage de l'équipe ANTEA chargé de collecter les fiches et cartes placées dans tous les villages et quartiers en vue de corriger les insuffisances constatées.

Il a été précisé que toutes les réclamations portées sur les fiches du président de GMP, seront également enregistrées dans le registre des plaintes des facilitateurs.

La réunion a également suggéré de tenir les rencontres des quartiers de la commune de konni, par des groupements de GMP, et de choisir comme lieux de partage des informations au domicile et au niveau du palais du chef de canton. Cependant cette proposition sera approuvée avec la réunion des autorités. L'équipe d'ANTEA a également informé de la disponibilité de message radio en vue une large diffusion sur les ondes locales (ANFANI, CANAL, SARAOUNIA) les résultats de l'enquête foncière en générale et celle des cartes parcellaires en particulier.

Agenda des visites sur le terrain

Le deuxième point développé est celui de l'établissement de l'agenda de la visite sur le terrain.

L'agenda a été établi et se présente ainsi que suit :

DATES	Villages et Quartiers	HEURES
Mardi 18 avril 2017	Villages Maigozo	15 h00
Mercredi 19 avril 2017	Villages Guidan godiya	09h 00
	Villages Dibissou	15h00
Jeudi 20 avril 2017	Villages Massalata	09h00
	Villages Dagarka	15h00
Vendredi 21 avril 2017	Villages Thiérassa Mangou	09h 00
	Villages Thiérassa Gouné	15h00
Samedi 22 avril 2017	Villages Boulkié	09h00
	Villages Tabani	15h00
	Villages Botoro	17h00
Dimanche 23 avril 2017	Villages Cirba	09h00
	Villages Kaoura	11h00
	Bureau des coopératives	15h00
Lundi 24 avril 2017	Quartiers Fada, Mattankarawa et Taggagia de konni 1 et 2	09h00
	Quartiers Rini, Mallamawa et Roudji	15h00
Mardi 25 avril 2017	Quartiers sabongari 1 et 2	09h00
	Quartiers Mounwadatta et Sabongari	16h00

Enregistrement des plaintes des villages et des quartiers de konni

- Village de Maigozo deux (2) plaintes
- Village de Tchiérassa Gouné une (1) plainte
- Village de Tchiérassa Mangou deux (2) plaintes
- Quartier de Kaoura une (1) plainte
- Quartier de Tagagiya deux (2) plaintes
- Quartier de Matankarawa deux (2) plaintes

Au total dix (10) plaintes ont été enregistrées au cours du mois de mars et avril 2017.

Paiement de deux mois (Mars et Avril) de pécules aux facilitateurs/trice

Vingt-deux (22) facilitateurs dont une facilitatrice étaient présents à la rencontre qui s'est tenue le 17 avril 2017 dans la salle de réunion de l'hôtel Guest Haouse.) Le paiement des gratifications de deux

mois de gratification (mars et d'avril 2017) s'est effectué. Un état de paiement de 22 facilitateurs est disponible.

Rencontre avec les autorités locales (Préfet, Maire, Chef de Canton et responsable ONAHA, équipe ANTEA)

Les points ci-dessous ont été développés au cours de la rencontre :

Présentation des résultats de l'enquête foncière, qui se résumant à :

- 4682 détenteurs et détentrices dont 210 femmes soit 4,5 % pour cent des parcelles recensées dont 301 exploitants/tes ;
- La mise à disposition de listes et de cartes des détenteurs/trices et des exploitants/tes/trices au village et à la coopérative ;
- La responsabilité du suivi de la diffusion sous la responsabilité du président du GMP et du facilitateur du village ; Ils sont chargés d'appuyer les détenteurs et exploitants dans l'identification et l'enregistrement des plaintes ;
- Diffusion des cartes parcellaires dans les villages et quartiers de konni ;
- Le grand GMP à plus de 280 parcelles et la plus petite à au moins 60 parcelles ;
- La durée maximale est de 30 jours pour recenser les insuffisances et erreurs sur les listes et cartes ;
- La pièce d'identité, la carte de famille et l'acte de naissance sont les seules pièces retenues pour l'identification et la confirmation de la détention et de l'exploitation de la parcelle en cas de compassion. Cependant les autres pièces peuvent servir pour cette étape d'identification et confirmation des parcelles.

Organisation de la présentation des cartes parcellaires au niveau des villages et quartiers de konni :

- Pour les villages, les équipes se rendront dans chacun d'eux selon le calendrier établi. Les présentations et des démonstrations seront organisées et une large plage sera consacrée aux questions des exploitants et exploitantes et à chacune des questions des réponses seront apportées.
- Quant à aux quartiers de konni il a été retenu d'établir une stratégie de communication permettant d'atteindre tous les exploitants et éviter des réclamations dispersées. Ainsi il est retenu de repartir les rencontres des neuf (9) quartiers dans deux lieux notamment le palais du chef-lieu de canton et le niveau de la Fada.

Des recommandations :

Établir un rapport des recommandations ;

Propositions de tenir plusieurs ateliers pour analyser les recommandations et avant d'organiser les ateliers définitifs.

Organisation des ateliers qui définissent des modes de compensations, mode de répartition des parcelles.

L'exemple du périmètre de Namerdé Goungou a été cité en exemple. Il consistait à attribuer les parcelles par catégorie, type de parcelles : Exemple : héritier non morcelé ; héritier avec morcellement ; héritier morcelé et vendu ; etc. **l'organisation des ateliers de partage des recommandations issues du rapport de l'étude foncière, (aux modes de compensations)**

Traitement de la plainte de la gendarmerie :

Après rappel des tentatives de résolutions du traitement de la plainte entre les deux plaignants, qui n'a pas eu de succès, l'expert foncier a rappelé la proposition retenue par l'UCPMC en collaboration avec le MCC. Elle a consisté à mettre en place un comité dirigé l'équipe ANTEA pour collecter toutes les informations nécessaires autour de la parcelle auprès des exploitants, les GMP et tout autre témoin. La mission sera sanctionnée d'un rapport qui sera examiné par les parties prenantes afin de tirer une conclusion relative à la résolution de la plainte.

Renforcement des capacités des structures locales (COFOCOM)

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du périmètre de konni, une étude foncière du périmètre et celle des infrastructures qui présentera les niveaux de dégradations des équipements du périmètre seront réalisées. Les résultats de ces dernières permettront de mettre en place une base des données qui sera gérée par les structures locales des commissions foncières et l'ONAHA.

Pour assurer une appropriation et bonne maîtrise de cette base des données, il sera organisé des sessions de formation de renforcement des capacités aux membres desdites structures.

Présentation des cartes des parcelles du Périmètre de konni, suivi de démonstrations d'identification des parcelles dans les villages et Quartiers de la commune de Konni.

Quelques exemples de cas d'erreurs ont été présentés à l'assistance : ex d'erreur indiquer, le nom du petit frère exploitant inscrit sur la liste des détenteurs à la place du grand frère propriétaire de la parcelle.

Un autre exemple : il est inscrit Abdou Moussa sur la liste des détenteurs, or ce dernier a sur sa pièce d'identité et carte de famille, Abdoulaye Moussa.

Après les différentes présentations set démonstrations sur les listes et les cartes dans les villages et quartiers on retient les quelques questions posées à l'équipe d'ANTEA et de l'UCPMC. Elles résument ci-dessous :

Village Boulkié :

- Il a été constaté, l'inscription du fils sur la parcelle de sa maman sans l'autorisation de cette dernière ; **R** : la maman reprendra l'inscription de la détention de la parcelle à son nom
- Pourquoi les noms des acheteurs et des exploitants sont notés avec la couleur bleue sur la carte ? **R** : Parce que l'acheteur est un détenteur et l'exploitant est un locateur.

Village de thiérassa gouné :

- Quand est-il de l'authentification de la parcelle d'une grand-mère qui exploite la parcelle de son petit-fils orphelin, héritier de la parcelle ? **R** : la grand-mère restera la tutrice du petit fils et la parcelle portera le nom de cette dernière et celui du fils jusqu'à son âge adulte.
- Est-ce que, un enfant de trois peut-il être détenteur de sa parcelle ? **R** : Oui à condition qu'on inscrive le nom de sa mère à côté de celui du fils sur la liste.

Village de Thiérassa Mangou :

- Est-ce que les investissements réalisés sur la parcelle seront compensés ? **R** : oui en fonction des modes et ou propositions retenues par les parties prenantes au cours des ateliers de vulgarisation.
- Est-ce que les investissements réalisés après les enquêtes seront compensés ?

- Pourquoi les enquêteurs/trices me posent ils la question de savoir combien de matelas, je dispose dans ma maison ? **R : La** question du nombre de matelas est relative à une analyse de la situation socioéconomique des détenteurs et exploitants du périmètre ;
- Des femmes exploitantes n'ont pas pu se faire enquêtées/recensées donc ne dispose pas de carte d'enquête à cause du refus des détenteurs de la parcelle ; **R** : l'inscription est possible avec cette étape de confirmation de l'identité des parcelles ;
- Est-ce que le nom payement de frais de location empêchera à une exploitante de s'inscrire sur la liste des exploitantes ;

Village de Dagarka :

- Le détenteur de la parcelle n'a pas sa photo sur la carte de l'enquêté mais plutôt celle de son petit frère ?
- Le fils aîné de la famille s'est fait enregistré détenteur de la parcelle, mais le père préfère plutôt comme détenteur le fils cadet ?

Village de Guidan godia :

- Comment se caractérisent la détention des parcelles par des mineurs ? **R** : il faut nécessairement trouver des tuteurs et tutrices aux enfants ;

Village de Dibissou :

Un adulte a inscrit son comme détenteur sur la parcelle de ses cousins et les cousins réclament leur parcelle ?

Quartiers Sabongari et Roumgi :

- Un détenteur qui ne connaît pas ses voisins sur la parcelle ? Que puis-je faire pour assurer l'authenticité de la parcelle ;
- Les noms inversés, le prénom et nom enregistrés par les enquêteurs, ne correspondent pas au nom et prénom inscrits sur la pièce d'identité et la carte de famille ; **R** : les orthographes portées sur la pièce d'identité seront retenues sur la liste définitive de l'enquête.
- Des exploitants /détenteurs résidents dans un village X, et qui travaillent sur le périmètre du village voisin ou quartier tiers ; **R** : il a été convenu que ces derniers se rendront dans le village voisin ou bien se rendre au bureau de la Coopérative pour faire leur identification. Cette possibilité est valable aussi bien pour le détenteur ou l'exploitant qui le désire.

Examens et résolutions des plaintes

- Village de Maigozo 2 plaintes ;
- Village de Kaoura 1 plainte ;
- Village de thiérassa Mangou : 2 plaintes
- Village de Thiérassa Gouné ; 1 plainte
- Quartier de Tagagia : 1 plainte
- Quartier Mattankarawa 2 plaintes